

1972-2002 : évolution et spécificité de la délinquance juvénile

La prédation de masse chez les jeunes délinquants est-elle directement imputable à la consommation de masse ? A partir des statistiques disponibles au niveau du Ministère de l'intérieur, le sociologue Francis Bailleau apporte un éclairage scientifique sur l'évolution et la spécificité des comportements délinquants juvéniles.

Francis Bailleau a suivi les évolutions des principaux délits enregistrés par la police et la gendarmerie lors de ces trente dernières années (1972-2002) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il s'est appuyé dans un premier temps sur l'opposition issue du recueil statistique du Ministère de l'intérieur concernant : « *les délits pour s'approprier des biens* » et « *les délits contre les personnes ou les biens* ». Neufs rubriques du relevé statistique du Ministère de l'intérieur couvrant entre 63 et 76% des faits enregistrés annuellement sur la période ont été systématiquement relevés une année sur quatre afin de disposer d'une matrice cohérente sur la durée (cf tableau ci-dessous). Un des objectifs des analyses faites à partir de cette matrice était de comprendre l'évolution de la nature des actes délinquants enregistrés, concernant les mineurs, qui sont en forte augmentation. Ces trente dernières années, ils ont été multipliés par trois, alors même que le poids démographique des classes d'âge concernées s'était réduit.

La transformation de la structure de la délinquance : de la délinquance « pour les biens » à la délinquance « contre les biens ou les personnes »

Une baisse significative des délits d'appropriation à partir du milieu des années quatre-vingt

Globalement, la liaison « prédation de masse-consommation de masse » ne se vérifie pas dans le cas de la délinquance des mineurs (cf schéma 5 ci-dessous). On assiste, au contraire, à une baisse régulière des délits d'appropriation, liés à la consommation ou à la jouissance d'un bien. Dans cette enquête, les "*délits pour les biens*" couvraient, en début de période, la moitié des faits de délinquance enregistrés. En fin de période, ils ne représentent plus qu'un peu plus d'un quart des délits enregistrés. Cette évolution sur la longue période est le fruit, au-delà de l'augmentation générale constatée, d'une transformation de la structure de la délinquance qui s'amorce au milieu des années quatre-vingt pour aboutir à la fin des années quatre-vingt-dix à une inversion. A l'aube du XXI^{ème} siècle domine la délinquance contre les biens ou les personnes au détriment de la délinquance pour les biens.

Les faits "contre les autorités, les institutions" et les délits "contre les personnes" sont en forte augmentation

Pour comprendre cette évolution, Francis Bailleau a redistribué les neuf items du départ en trois sous-rubriques afin d'affiner l'analyse (cf schéma 11 ci-dessous) :

1. Délinquance d'appropriation (Vols à l'étalage, vols de véhicules, cambriolages, vols avec violence)
2. Délinquance contre les personnes (coups et blessures volontaires, mœurs)
3. Délinquance contre les autorités, les institutions (dégradations et destructions, violences et outrages, toxicomanie)

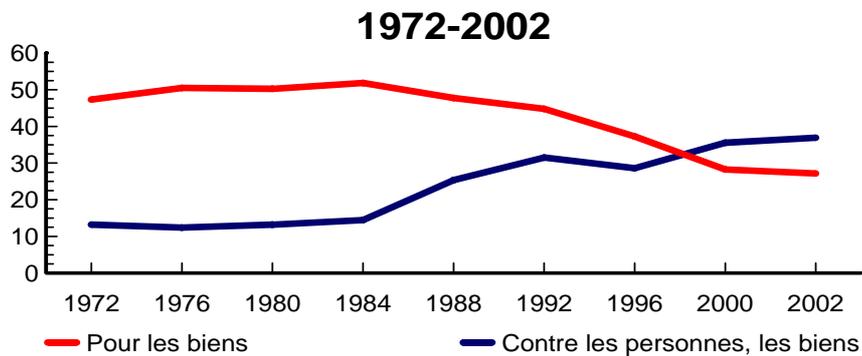
On constate que les faits "*contre les autorités, les institutions*" ont connu, à partir des années quatre-vingt, une croissance nettement supérieure à celle des autres faits. Ils alimentent la croissance régulière de l'ensemble de la délinquance constatée sur la période, même si, à

partir de la seconde moitié des années quatre-vingt dix, on note une progression rapide des délits "contre les personnes". En fin de période, les faits de délinquance les plus souvent relevés sont principalement le fruit des relations difficiles, des contacts violents entre les jeunes et les autorités ou les institutions. La recherche frauduleuse d'une appropriation d'objets, d'une utilisation illicite de moyens de locomotion ou d'une consommation de biens matériels qui caractérisaient les actes de délinquance commis par les jeunes et enregistrés par les services de police ou de gendarmerie en début de période n'est plus dominante en fin de période.

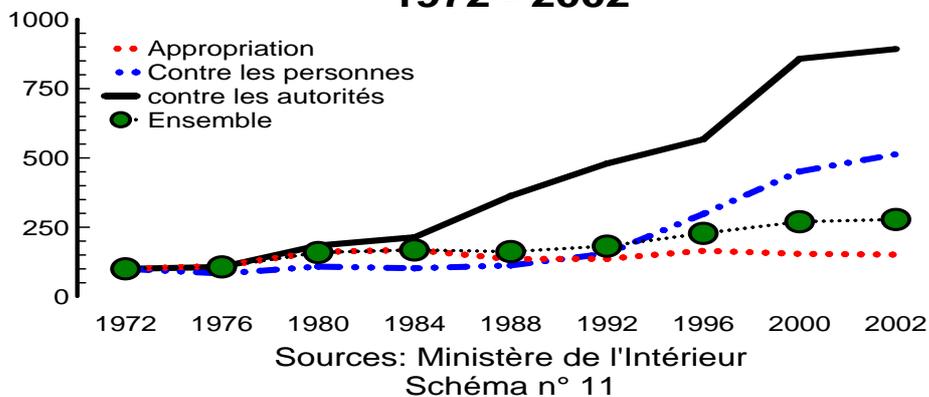
Le problème posé concerne la capacité de la justice pénale à endiguer ces phénomènes qui relèvent plus d'une contestation collective de l'ordre social que d'infractions à l'ordre social. L'histoire, en particulier celle de la seconde moitié du XIXème siècle, a démontré la non pertinence de ce type de stratégie de "pénalisation du social". Le traitement policier puis judiciaire de faits - individuels ou collectifs - relevant plus du refus d'un ordre social perçu comme non-légitime que d'un comportement délinquant, est voué, à plus ou moins long terme, à l'échec.

Délits retenus									
Sources : Ministère de l'Intérieur									
Années 1972-2002									
Pour les biens	1972	1976	1980	1984	1988	1992	1996	2000	2002
Vols à l'étalage	8.075	9.839	15.793	16.013	12.876	13.668	15.422	18.451	17.373
vols voit.+2 roues	15.337	15.309	18.382	17.476	13.419	13.665	14.852	11.253	11.003
Vol avec violence	1.319	1.995	2.988	3.416	3.272	3.883	7.174	9.262	8.479
Cambriolages	7.761	8.578	15.247	17.545	14.437	13.091	16.122	10.957	12.135
Total sous-rubrique	32.492	35.721	52.410	54.450	44.004	44.307	53.570	49.923	48.990
Contre les biens, les personnes.	1972	1976	1980	1984	1988	1992	1996	2000	2002
coups, blessures vol. mœurs	2.026	1.937	2.777	2.729	2.926	4.418	8.717	13.300	14.875
Stupéfiants	1.769	1.209	1.306	1.158	1.324	1.476	2.580	3.816	4.611
Stupéfiants	1.059	640	1.204	2.492	8.519	12.416	11.354	18.920	18.862
Destruc/dégradations	4.208	4.242	7.317	7.803	9.916	11.504	15.965	21.552	22.755
Violences/outrages	0	735	1.155	984	675	1.357	2.555	4.717	5.443
Total sous-rubrique	9.062	8.763	13.759	15.166	23.360	31.171	41.171	62.305	66.546
Total délits retenus	41.554	44.484	66.169	69.616	67.364	75.478	94.741	112.228	115.536
Ensemble des délits	59.294	70.731	104.292	105.027	92.143	98.864	143.824	172.256	180.382

Evolution du poids relatif des délits retenus par sous-rubriques



Evolution des trois catégories construites 1972 - 2002



Contact :

Francis Bailleau

CNRS - Groupe d'analyse du social et de la sociabilité

Tél : 01 40 25 12 15

Mél : bailleau@msh-paris.fr